

## Adresse

Boulevard du Château 12 - 7800 ATH

☎ 068 26 88 85

☎ 0477 80 11 49

✉ secps@itcb.be

SITE: [www.eps-boussu-ath.be](http://www.eps-boussu-ath.be)

## Direction

Pierre COQUELET

## Nos bureaux sont ouverts :

Du lundi au jeudi de 17h00 à 20h30.

## Inscriptions

Dès le 30 août à Boussu (du lundi au vendredi 14h—20h)

Le 29 août (14h—20h) et à partir du 4 septembre à Ath (du lundi au jeudi)

## Plan d'accès

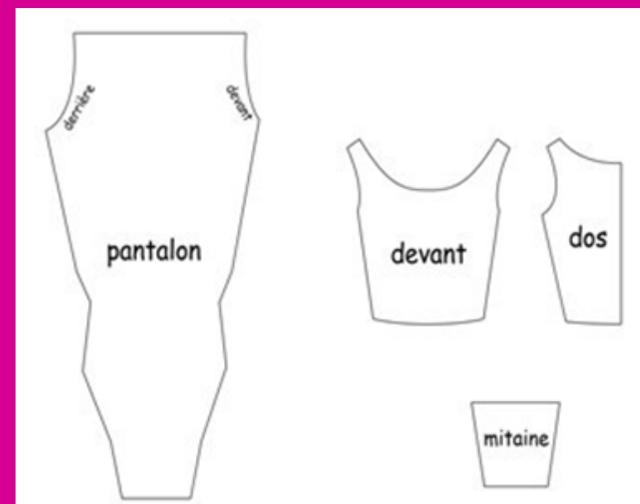


# Institut Technique Libre

Promotion sociale



Ath



## HABILLEMENT

## TECHNIQUES ÉLÉMENTAIRES



L'étudiant sera capable de réaliser un ou plusieurs vêtements simples, de qualité, selon une méthode de travail rationnelle, en exploitant les techniques élémentaires appropriées, en particulier :

- l'adaptation du patron,
- la sélection et la quantification des matières appropriées,
- le placement, la découpe et la prise de marques,
- la réalisation des différentes opérations en utilisant les fiches techniques.

### **Conditions d'admission**

Certificat d'études de base (CEB) ou test d'admission

### **Droits d'inscription**

101,20 €

20 € pour les demandeurs d'emploi, les étudiants de moins de 18 ans, les bénéficiaires de l'AVIQ, les bénéficiaires du CPAS, les professeurs sous certaines conditions.

### **Horaire des cours:**

240 périodes

Le jeudi du 14/09/2017 au 21/06/2018 + les mercredis 16/05, 23/05, 30/05, 06/06, 13/06 et 20/06/2018

de 15h50 à 20h50

### **Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?**

- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie.
- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat.
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement.
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, ...) ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente ou réussir un test d'admission pour entrer en formation.
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut.
- ✓ Autres démarches :

#### **Je suis demandeur d'emploi :**

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem.

#### **Je suis bénéficiaire du CPAS :**

—> je le signale au secrétariat et je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration.

#### **Je suis inscrit auprès de l'AWIPH :**

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AWIPH.

#### **J'ai moins de 18ans :**

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription.

*Une attention toute particulière est accordée aux étudiants en situation de handicap. Chaque situation est étudiée individuellement et les conseils des études mettent tout en œuvre pour essayer de rendre l'apprentissage accessible à tous.*

*Personne de référence à contacter: Mme Degrève Sophie*